



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026 Page | 1

**MAIRIE
DE
CAMBO-LES-BAINS**
(Pyrénées Atlantiques)
64250

OBJET

**FINANCES –
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION À LA CROIX
ROUGE FRANÇAISE**

Délibération n°2026-05-07

DATE DE CONVOCATION

21 MAI 2026

Nombre de membres
en exercice 16
Nombre de présents 12
Nombre de votant 13

Extrait du Registre des Délibérations

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DÉLIBÉRATION N° 2026-05-07**

**OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CROIX ROUGE
FRANÇAISE**

Séance du 27 mai 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 et
suivants ;

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action
Sociale ;

Vu le budget primitif du CCAS de Cambo-les-Bains pour l'exercice 2026,
approuvé par le Conseil d'Administration ;

Où l'exposé du président ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de M. Peio
ETXELEKU, est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à
l'association Croix Rouge Française pour l'exercice 2026.

Ses actions sur le territoire comprennent notamment :

- La distribution de colis alimentaires et l'aide aux personnes en situation de
précarité ;
- L'accompagnement social et le soutien aux personnes isolées ou en difficulté ;
- Les actions de premiers secours et de sensibilisation à la santé.

La présente subvention est conférée à l'association au regard de son intérêt
général et de son action en faveur des populations les plus fragiles du territoire.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026 Page | 2

OBJET DE LA SUBVENTION

La Croix Rouge Française intervient sur le territoire de la commune de Cambo-les-Bains dans le cadre de missions d'aide alimentaire, d'accompagnement social et de soutien aux personnes vulnérables.

Ces actions s'inscrivent directement dans les missions du CCAS en matière d'aide sociale et de soutien aux personnes en difficulté. Une subvention d'un montant de 1 800 € a été inscrite au budget primitif 2026 du CCAS au titre du soutien aux associations œuvrant dans le domaine social.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le versement de cette subvention à la Croix Rouge Française.

DÉCISION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

DÉCIDE :

1. D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 1 800 € (mille huit cents euros) à l'association Croix Rouge Française au titre de l'exercice 2026, pour ses actions d'aide alimentaire et d'accompagnement social sur le territoire de Cambo-les-Bains ;
2. Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2026 du CCAS ;
3. D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

SIGNATURES

Fait à Cambo-les-Bains, le 27 mai 2026.

Le Président du CCAS,
Peio ETXELEKU


